

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Laurent Wehrli
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15014399

Lausanne, le 28 août 2013

Détermination Marc-Olivier Buffat sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer (12_INT_017) – Nos policiers sont-ils maintenant agents de détention ?

Monsieur le Président,

Par la présente, conformément à l'article 117 alinéa 3 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil d'Etat répond à la détermination Marc-Olivier Buffat sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer « Nos policiers sont-ils maintenant agents de détention ? » :

- Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat organise dans les plus brefs délais des « Assises de la chaîne pénale » pour étudier l'ensemble de la problématique de la répression, de la procédure, de la détention provisoire et de l'exécution de peine.

Le Département de l'intérieur a mis sur pied les Assises de la chaîne pénale les 20 et 21 juin 2013. Plus de 180 personnes de tous les milieux ont participé à ces deux journées consacrées au fonctionnement du système pénal dans le Canton de Vaud.

Ouvertes en présence des Conseillères d'Etat Béatrice Métraux, Jacqueline de Quattro et le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, ces Assises ont permis l'engagement d'une table ronde réunissant tous les acteurs concernés, à savoir le Service pénitentiaire, le Tribunal cantonal, le Ministère public, la Police cantonale, le Service de la population et le Service de médecine et psychiatrique pénitentiaires pour le volet médical. Quatre ateliers réunissant les représentants de toutes les entités citées, en plus des députés et du Barreau vaudois, ont conduit les experts et professionnels à dégager une série de propositions.

Les Actes des Assises de la chaîne pénale ont d'ores et déjà fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Etat de Vaud. La démarche sera prolongée par une édition papier que les députés, ainsi que tous les participants, recevront au début du mois de septembre.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat sera nanti début octobre 2013 d'un rapport de suivi qui explicitera la suite qui va être donnée aux propositions dégagées. A cet effet, un groupe de travail technique réuni par le Département de l'intérieur est actuellement à l'œuvre pour étudier les pistes de réflexion formulées.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean